



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

VALEO PHARMA OBTIENT LE REMBOURSEMENT PUBLIC D'ENERZAIR^{MD} BREEZHALER^{MD} ET ATECTURA^{MD} BREEZHALER^{MD} EN ONTARIO, AU MANITOBA ET AU NOUVEAU-BRUNSWICK

- **Aectura et Enerzair sont également remboursés par le programme des Services de santé non assurés (SSNA) pour les Premières Nations et le programme des Anciens Combattants Canada (ACC)**
- **Le remboursement public comprend maintenant l'Ontario, le Québec, l'Alberta, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, les SSNA et ACC, couvrant ainsi plus de 80 % de la population canadienne**
- **Plus de 90 % de couverture par les assurances privées à travers le Canada**

MONTRÉAL (QUÉBEC), le 24 février 2022 – [Valeo Pharma inc.](#) (CSE : VPH, OTCQB : VPHIF, FSE : VP2) (la « Société » ou « Valeo »), une société pharmaceutique canadienne, est fière d'annoncer une autre étape importante pour ses deux traitements novateurs contre l'asthme : Enerzair Breezhaler et Aectura Breezhaler, qui ont été acceptés pour remboursement par le Programme de médicaments de l'Ontario, le régime Pharmacare du Manitoba, le régime d'assurance-médicaments du Nouveau-Brunswick et les programmes fédéraux des SSNA et d'ACC. Les remboursements publics sont maintenant en vigueur à l'exception de l'inscription en Ontario qui débutera le 28 février 2022. Les inscriptions figurent maintenant sur le Formulaire du Programme de médicaments de l'Ontario, le Formulaire du Programme de médicaments du Manitoba et sur le Formulaire des régimes d'assurance-médicaments du Nouveau-Brunswick.

« Avec l'ajout de l'Ontario, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, des SSNA et d'ACC à notre liste des couvertures provinciales/fédérales et autres couvertures publiques, le remboursement public total couvre maintenant plus de 80% des Canadiens souffrant d'asthme chronique améliorant ainsi leur accès à ces deux médicaments novateurs », a déclaré Frédéric Fasano, Président et Chef de l'exploitation de Valeo. « L'obtention d'une couverture étendue de remboursement public et privé faisait partie de notre stratégie afin de bâtir une division respiratoire à croissance rapide. Nous travaillons avec les autorités provinciales restantes afin d'obtenir leur remboursement public et ainsi contribuer à faire du contrôle de l'asthme un objectif plus accessible pour tous les patients asthmatiques canadiens ».



La couverture publique dans ces juridictions signifie également que les payeurs privés qui suivent les régimes publics couvriront désormais les deux médicaments. Par conséquent, la couverture privée d'Enerzair et d'Atectura dépasse maintenant 90 % des personnes couvertes par un régime privé au Canada.

À propos d'Enerzair Breezhaler

Enerzair Breezhaler est indiqué dans le traitement d'entretien de l'asthme chez l'adulte, quand l'asthme n'est pas bien maîtrisé malgré un traitement d'entretien associant un bêta2-agoniste à longue durée d'action (BALA) et un corticostéroïde pour inhalation (CSI) pris en dose intermédiaire ou élevée, après la survenue d'au moins une crise d'asthme au cours des 12 mois précédents. Cette préparation précise associe l'indacatérol, un bronchodilatateur, sous forme d'acétate (un BALA), le bromure de glycopyrronium (un AMLA) et le furoate de mométasone (un CSI). Enerzair Breezhaler est administré une fois par jour par l'entremise de l'inhalateur Breezhaler permettant la confirmation de la prise de la dose.

À propos d'Atectura Breezhaler

Atectura Breezhaler est indiqué à raison d'une prise par jour dans le traitement d'entretien de l'asthme, chez l'adulte et l'adolescent âgé d'au moins 12 ans atteints d'une maladie obstructive réversible des voies respiratoires. Atectura Breezhaler devrait être prescrit aux patients chez qui l'emploi d'un agent destiné au traitement prolongé de l'asthme, comme un CSI, ne permet pas de maîtriser l'asthme de manière satisfaisante ou chez qui la gravité de la maladie justifie clairement l'instauration d'un traitement jumelant un BALA et un CSI. Atectura Breezhaler associe l'indacatérol, un bronchodilatateur, sous forme d'acétate (un BALA) et le furoate de mométasone (un CSI avec des propriétés antiinflammatoires) dans une préparation précise administrée une fois par jour par l'entremise de l'inhalateur Breezhaler permettant la confirmation de la prise de la dose.

Valeo Pharma Inc. est devenu le distributeur exclusif au Canada d'Enerzair^{MD} Breezhaler^{MD} et d'Atectura^{MD} Breezhaler^{MD} suite à la signature d'un accord avec Novartis Canada Inc. en mars 2021. À ce titre, Valeo Pharma Inc. est responsable de toutes les activités médicales et commerciales des deux produits qui sont deux thérapies innovantes approuvées par Santé Canada pour le traitement de l'asthme.

À propos de Valeo Pharma

Valeo Pharma est une société pharmaceutique dédiée à la commercialisation de produits novateurs vendus sous ordonnance au Canada ciblant principalement les maladies



respiratoires, les maladies neurodégénératives, l'oncologie et les produits hospitaliers spécialisés. Ayant son siège social à Kirkland, Québec, Valeo Pharma possède toutes les capacités internes et les infrastructures pour procéder à l'homologation et la commercialisation des produits de son portefeuille en croissance lors de toutes les étapes de la commercialisation. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le www.valeopharma.com et nous suivre sur LinkedIn et Twitter.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse contient des énoncés prospectifs concernant les objectifs, stratégies et activités d'affaires de Valeo qui impliquent des risques et incertitudes. Ces énoncés sont « prospectifs » parce qu'ils sont basés sur nos attentes actuelles concernant les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités et sur diverses hypothèses et estimations. Les faits et résultats actuels peuvent différer grandement des faits et résultats anticipés dans ces déclarations prospectives si des risques connus ou inconnus touchent nos activités, ou si nos estimations ou hypothèses se révèlent fausses.

NI LA BOURSE DES VALEURS CANADIENNES OU SES SERVICES DE RÉGLEMENTATION N'ONT RÉVISÉ OU ACCEPTÉ QUELQUE RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT CONCERNANT LA PERTINENCE OU L'EXACTITUDE DE CE COMMUNIQUÉ.

Pour de plus amples renseignements :

Steve Saviuk
Chef de la direction
514-693-8830
saviuk@valeopharma.com

ou

Frederic Dumais
Directeur, Communications et relations avec les investisseurs
514-782-8803
dumais@valeopharma.com